

Conseil de l'Education et de la Formation

Tél.: 02/413.26.21.

FAX: 02/413.27.11. E-mail: <u>C.E.F.@cfwb.be</u>

Avis relatif à la « Radioscopie de l'enseignement » et au « Rapport de l'O.C.D.E. »

AVIS n°4

Conseil du 13 mai 1992

Le Conseil de l'Education et de la Formation a pris connaissance tant du rapport interuniversitaire « Radioscopie de l'Enseignement » que du rapport de l'OCDE « Examen de la politique d'enseignement en Belgique ».

De ces documents se dégagent des pistes de réflexion et d'action. Il est toutefois indispensable qu'elles s'intègrent dans :

- les objectifs généraux déjà définis par le Conseil,
 - développer la personnalité de chacun des élèves,
 - conduire les jeunes à prendre une place active dans la vie économique,
 - amener les jeunes à être des citoyens responsables dans une société libre,
 - les objectifs particuliers, à définir, aux différents niveaux d'enseignement

Ces pistes impliqueront des choix politiques nécessaires, tenant compte notamment des ressources budgétaires.

Ces choix, dont l'interdépendance doit être soulignée, devront :

- tenir compte des avis de tous les partenaires de l'enseignement et de la formation,
- faire l'objet d'une mobilisation active de tous les acteurs, d'une planification ainsi que d'une évaluation stricte et régulière.

Le Conseil de l'Education et de la Formation remettra un avis sur les différentes pistes dégagées pour le mois d'octobre, mais il recommande la mise en place, dès à présent, d'un dispositif pour :

A plus court terme

- 1. Mettre un terme à la rigidité :
 - de la fonction enseignante, notamment par un assouplissement des titres requis;
 - administrative par une autonomie plus large des établissements et par la participation.
- 2. Rencontrer:
 - les besoins de l'enseignement fondamental,
 - les besoins différenciés d'encadrement pédagogique dans l'enseignement secondaire.
- 3. Structurer l'articulation « Recherche en pédagogie/enseignants du terrain ».
- 4. Mettre en place une politique d'information de tous les partenaires et acteurs sur les besoins et les moyens, en vue de réaliser les modifications nécessaires du système scolaire et de son pilotage.
- 5. Organiser et structurer la formation continuée des enseignants du secondaire.
- 6. Rendre possible et encourager toute concertation inter réseaux.

A moyen terme

- 1. Revoir la structuration générale de la scolarité obligatoire.
- 2. Revoir les modalités du système actuel d'évaluation.
- 3. Mettre en pratique des pédagogies de la réussite, ce qui implique :
 - un changement fondamental des mentalités de tous les acteurs et partenaires;
 - revoir la formation initiale des enseignants (toutes catégories) et du personnel auxiliaire d'éducation;
 - une dynamique d'accompagnement de toute innovation.